



Montréal, le 9 mai 2017

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2017-2018-032

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 19 avril 2017, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision rendue le 14 août 1992, par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAPTA).

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision T-001827 rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision